

Université de Sherbrooke	Faculté des lettres et sciences humaines	Département d'histoire
HST 484 – La Grande-Bretagne au 19^e siècle Préalable : 24 crédits en histoire (3 crédits) Automne 2015		
Chargé de cours : André Poulin Téléphone : (819) 821-8000 poste 63264 Disponibilité : vendredi 10 h 00 – 12 h 00.		Bureau : A4-251 Courriel : andre.poulin@USherbrooke.ca

PLAN DE COURS

OBJECTIF

Acquérir la connaissance des faits, des sources et de l'historiographie du sujet; maîtriser la méthode d'analyse historique.

CONTENU

La Grande-Bretagne en 1815. Les années difficiles, le radicalisme et la répression. Les débuts d'une libéralisation. Les facteurs de changement. Les réformes et le mécontentement 1830-1846. L'ère mi-victorienne. Gladstone et le parti libéral 1865-1886. Salisbury et l'impérialisme. Le socialisme et la guerre.

CALENDRIER

4 septembre	Congé activités étudiantes
11 septembre	Introduction au cours : présentation du plan de cours et des éléments d'évaluation. La Grande-Bretagne à la veille du 19 ^e siècle La Révolution industrielle (causes et conséquences) (Lecture : Fabrice Bensimon, « Internet, un instrument pour les études sur l'Angleterre victorienne. »)
18 septembre	La Révolution industrielle (causes et conséquences, suite et fin) Les réformes politiques de la première moitié du XIX ^e siècle (lecture : Julien Vincent, « Industrialisation et libéralisme au XIX ^e siècle : nouvelles approches de l'histoire économique britannique »)
25 septembre	Les fondements de la société victorienne
2 octobre	Les révoltes ouvrières et le mouvement chartiste (remise de l'analyse de textes)
9 octobre	L'économie et la société dans la seconde moitié du XIX ^e siècle (prospérité et déclin)
16 octobre	Semaine de relâche

23 octobre	Apogée et déclin du libéralisme, le mouvement ouvrier et la politique
30 octobre	Politique étrangère et Impérialisme britannique (lecture : Bernard Porter « L'Empire dans l'histoire britannique »)
6 novembre	Politique étrangère et Impérialisme britannique (suite et fin) L'Irlande, L'Écosse et le Pays de Galles. (lecture : Keith Robbins « L'historiographie britannique et la <i>Britishness</i> »)
13 novembre	L'Irlande, L'Écosse et le Pays de Galles (suite et fin)
20 novembre	La société britannique dans la seconde moitié du 19 ^e siècle (lecture : Christina De Bellaigue « De la femme aux individus : l'histoire du genre en Grande-Bretagne, des années 1960 à nos jours »)
27 novembre	La société britannique dans la seconde moitié du 19 ^e siècle (suite et fin) (lecture : Jeremy Morris « L'étrange mort de la Grande-Bretagne chrétienne : une nouvelle approche dans le débat sur la sécularisation »)
4 décembre	La politique intérieure dans la seconde moitié du XIX ^e siècle (lecture : Jonathan Parry « L'histoire politique de l'ère victorienne : nouvelles tendances ») (remise du travail de session)
11 décembre	La Grande-Bretagne et la Première guerre mondiale
18 décembre	Examen

MÉTHODOLOGIE

Cours magistraux avec des périodes de discussion portant sur les textes à lire en vue de la préparation des cours et présentations orales des étudiants et étudiantes.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Tous les textes à lire sont téléversés sur le site Moodle du cours.

ÉVALUATION

Analyse de textes :	20 %
Discussions	10 %
Examen final	30 %
Travail de session	40 %

Si la remise de l'évaluation se fait de manière électronique, il est de la responsabilité des étudiants et étudiantes de s'assurer qu'ils ou elles téléversent le bon fichier.

Considérations sur l'évaluation de l'analyse de texte, le travail de session et l'examen final:

Le français compte pour 10 % de la note finale.

Une pénalité de 2 % sera appliquée par journée de retard pour la remise de l'analyse de texte.

- L'analyse de textes porte sur un des textes proposés par l'enseignant ;
- le travail de session doit porter sur un sujet lié à la matière du cours ;
- le sujet du travail de session doit être approuvé par l'enseignant ;
- l'analyse, entre 5 et 6 pages, et le travail de session, entre 12 et 15 pages, doivent être dactylographiés à double interligne, selon la méthodologie de présentation des travaux universitaires et doivent respecter les règles de syntaxe et d'orthographe ;
- pour le travail de session, les éléments suivants doivent être pris en compte : clarté et précision du plan; pertinence des énoncés; originalité de l'approche; bibliographie adéquate et riche ;
- une semaine avant l'examen, les étudiantes et étudiants recevront cinq (5) questions ;
- lors de l'examen, les étudiantes et étudiants devront répondre au deux questions choisies par l'enseignant.
- la remise des travaux se fait de manière électronique, il est de la responsabilité des étudiants et étudiantes de s'assurer qu'ils ou elles téléversent le bon fichier.

Les étudiantes et étudiants pourront trouver les informations relatives à la présentation des références infrapaginales et bibliographies aux adresses suivantes :

https://www.usherbrooke.ca/histoire/fileadmin/sites/histoire/espace-étudiant/regles_presentation_bibliographies.pdf

https://www.usherbrooke.ca/histoire/fileadmin/sites/histoire/espace-étudiant/regles_presentation_references_notes_bas_pages.pdf

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 8 portant sur les règles relatives à la discipline que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire :

<http://www.usherbrooke.ca/programmes/references/reglement/discipline/>

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat :

<http://www.usherbrooke.ca/ssf/services/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat :

<http://www.usherbrooke.ca/ssf/services/antiplagiat/jetudie/quiz/>

Voici le document informatif en PDF sur le plagiat approuvé par le Conseil universitaire :

<http://www.usherbrooke.ca/ssf/fileadmin/sites/ssf/documents/Antiplagiat/Document-informatif-V2-CU-2012-06-06.pdf>

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manoeuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie sera sur Moodle.